



PENTHAZ – CONSEIL COMMUNAL – COMMISSION DES FINANCES
LEGISLATURE 2026 - 2031

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
PRÉAVIS MUNICIPAL No 08-2026
Demandes d'autorisations générales pour la législature 2026-2031

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances (ci-après la Commission) composée de M. Christophe Emery, président, M. Bruno Marro, vice-président, M. Bertrand Bommottet, Mme Jacinta Caetano, Mme Isabelle Hautier, M. Andrea Rollier et de Mme Bérénice Schneider, membres, s'est réunie le 24 août 2026, à la Maison de Commune, en présence de M. Philippe Tesse, syndic et M. Thierry Buttin et M. Sébastien Durussel, municipaux.

Lors d'une séance de travail le 31 août la Commission a statué sur ce préavis.

Les compétences accordées à la Municipalité doivent leur permettre de faciliter et d'accélérer les opérations auxquelles une commune doit faire face.

Comme à chaque législature et selon la loi sur les communes, la Municipalité propose de lui déléguer certaines compétences afin de pouvoir faciliter la gestion communale et également de pouvoir réagir rapidement à des situations inattendues. De ce fait, le préavis est présenté au Conseil après avoir engagé la dépense.

Les cinq points cités dans le préavis No 08-2026, sont :

1. Acquisition et aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières (selon les limites prévues dans le préavis).
2. Constitution de sociétés commerciales, associations, et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités (selon les limites prévues dans le préavis).
3. Autorisation de plaider.
4. Placement de fonds disponibles de la trésorerie communale.
5. Acceptation de legs, donations et de successions.
6. Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (selon les limites prévues dans le préavis).

Tous les montants indiqués dans le préavis sont identiques à la législature précédente.

Ces demandes de délégations de compétences sont tout à fait fondées et la Commission a obtenu les réponses aux questions posées.



PENTHAZ – CONSEIL COMMUNAL – COMMISSION DES FINANCES
LEGISLATURE 2026 - 2031

La Commission des finances, unanime, vous recommande d'accepter, les conclusions telles que présentées dans le préavis No 08-2026.

Le président

Christophe Emery

La rapporteuse

Isabelle Hautier

Penthaz, le 7 septembre 2026